Document d'**I**nformation **C**ommunal sur les **RI**sques **M**ajeurs

la Plagne Tarentaise

Risques Naturels et Technologiques :

LES BONS RÉFLEXES FACE AU DANGER !

LE MOT DU MAIRE

« Prévenir pour mieux réagir »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de La Plagne Tarentaise est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Si La Plagne Tarentaise n'est pas plus exposée qu'une autre, nous ne sommes pourtant pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique majeure. Face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Un plan communal de sauvegarde a donc été élaboré avec les services municipaux, en lien avec les élus, afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour « J » la protection et la mise en sécurité de la population.

Mais l'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. Même si nous tenterons d'intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours

Ce guide simple est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures de sauvegarde que vous pourriez être amené à prendre pour vous protéger. Dans votre intérêt, conservez-le précieusement. Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Jean-Luc BOCH,
Maire de La Plagne Tarentaise

Pour en savoir plus

Le site Internet de la commune

DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs, téléchargeable sur **www.laplagne-tarentaise.fr**

IRMA

Institut des Risques MAjeurs
15, rue Eugène Faure - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 47 73 73
www.irma-grenoble.com

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs :
www.georisques.gouv.fr

Préfecture de la Savoie

Information et prévention des risques en Savoie
www.savoie.gouv.fr

SOMMAIRE

2 MOT DU MAIRE EN SAVOIR PLUS
3 LE RISQUE MAJEUR
4 L'ALERTE
5 LES BONS RÉFLEXES
6-7 EN CAS DE RISQUE MAJEUR
8-9 INONDATION
10-11 AVALANCHE
12-13 MOUVEMENT DE TERRAIN
14 SÉISME
15 MÉTÉO
16-17 BARRAGE
18 NUCLÉAIRE
19 TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque MAJEUR

Le risque majeur se définit comme UN ÉVÈNEMENT BRUTAL ET LE PLUS SOUVENT IMPRÉVU, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'aléa

L'enjeu

Le risque

L'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'État et des maires.

À l'heure actuelle, la commune de La Plagne Tarentaise utilise les moyens suivants :

- **Les Sirènes pompiers réparties sur la commune de la Plagne Tarentaise.**
- **Les hauts parleurs mobiles installés sur des véhicules, capables de diffuser le signal national d'alerte et des consignes de sécurité**
- **Les messages sur les panneaux lumineux**
- **Les radios (103.9 France Bleu Pays de Savoie, 101.5 R' La Plagne) ou télévisions**
- **Site internet www.laplagne-tarentaise.fr**
- **Réseaux sociaux La-Plagne-Tarentaise-Savoie.**

L'Etat utilise également le réseau de sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) qui fonctionne comme suit :

(Ces sirènes ne sont pas audibles sur la commune de La Plagne Tarentaise.)

Début de l'alerte

En cas de danger imminent, la sirène peut être déclenchée.

Ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son montant et descendant.

- La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace, elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou le cas échéant l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.

Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

Ayez
LES BONS RÉFLEXES !

Ce qu'il faut faire...

Mettez vous à l'abri :

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, garez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.

Écoutez la radio 103.9 France Bleu Pays de Savoie ou 101.5 R' La Plagne :

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.

Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités :

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes…), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées…).

Coupez le gaz et l'électricité :

Pour éviter les risques d'explosion ou de court circuit.

… et ne pas faire

N'allez pas chercher vos enfants à l'école :

Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.

Ne téléphonez pas :

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

Qui fait quoi
EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

1 Un camion transportant des produits chimiques s'est renversé à proximité du centre de la commune. Une fuite pourrait engendrer un nuage toxique ou une explosion…

7 Les radios diffusent les consignes de sécurité. Mettez-vous à l'abri en attendant la levée de l'alerte, ou en vue d'une évacuation si elle est nécessaire.

6 Les enfants à l'école sont mis en sécurité. Le personnel scolaire a réalisé un Plan Particulier de Mise en Sûreté, afin de faire face à une situation de risque.

2 Les services de secours et de sécurité interviennent sur le lieu de l'accident. Le Maire est Directeur des Opérations de Secours, il assure la coordination des opérations.

3 Il déclenche si besoin son Plan Communal de Sauvegarde et assure avec son équipe les mesures de protection de la population. Son poste de commandement est installé en mairie.

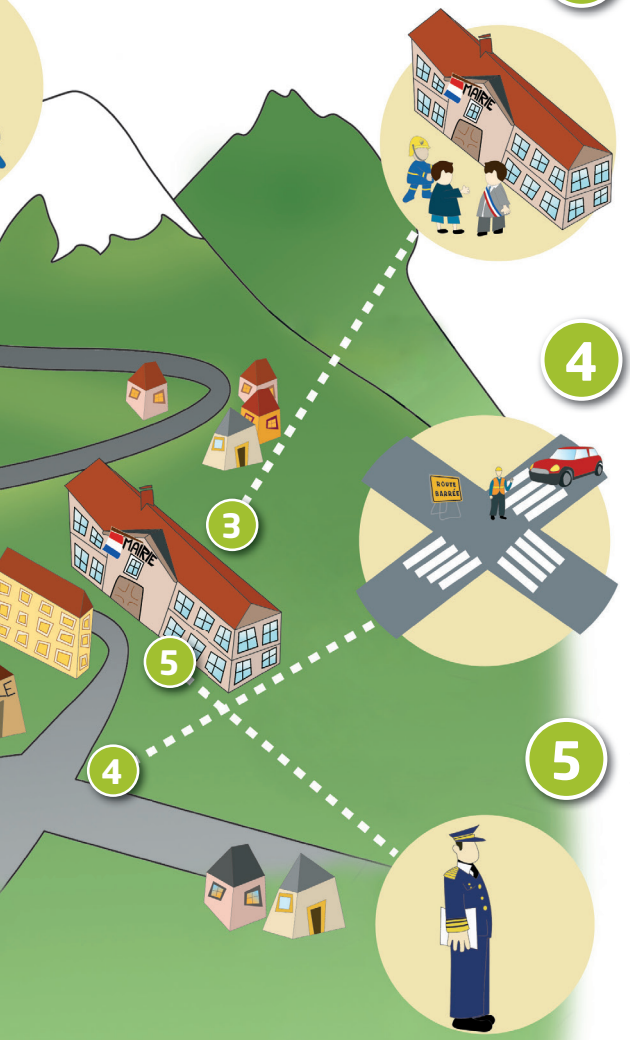

4 Les services municipaux sont organisés avec des missions très précises qu'elles soient d'ordre techniques (logistique, circulation…) ou de soutien (hébergement, ravitaillement).

5 Si le sinistre dépasse les capacités techniques de la commune, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours. Il déclenche le plan ORSEC ou un autre plan d'urgence (Plan Rouge…).

Illustration : Laura Broissand

Le risque INONDATION

L'Isère et les nombreux torrents qui parcourent la commune de La Plagne Tarentaise peuvent provoquer des inondations importantes et causer des dégâts

Les crues de l'Isère sont souvent liées à une longue période de précipitations pouvant être couplée à la fonte des neiges. Par endroits, elles peuvent engendrer des débordements ou des ruptures de digues et impacter les activités et les bâtiments situés sur les rives de l'Isère.

Aujourd'hui, les crues sont moins fréquentes que par le passé

Cette situation s'explique par l'anthropisation du cours d'eau (ouvrages hydroélectriques types barrages ou dérivations) qui masque les petites crues et diminue le débit des plus grosses. Néanmoins, ces ouvrages n'ont pas pour fonction première d'écrêter les crues. Certaines zones urbanisées restent donc inondables en cas d'évènement important, comme la zone artisanale des Iles de Macot, les Provagnes, la base de loisirs des Versants d'Aime et la station d'épuration de Bellentre.
.

Les crues torrentielles sont provoquées par des précipitations orageuses, intenses et brutales. Elles sont redoutables par leur soudaineté, et leur force dévastatrice (charriage de blocs, sables, bois…). Les torrents de la Lovatière, de l'Arc, les ruisseaux de Macot, des Bâches, du Mazué et de Montorlin ont déjà connu de tels évènements, tout comme les ruisseaux de la Côte d'Aime, les 8 et 9 Janvier 2018, qui n'ont pas fait de victime mais de nombreux dégâts.

Le 9 juillet 1980, une crue torrentielle du ruisseau de Macot a détruit trois passerelles et a fait une victime

À savoir

• L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires riverains pour les cours d'eau non domaniaux (art L215-14 du Code de l'Environnement). Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.

• La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur voiture car une voiture flotte dans 30 cm d'eau.

Les bons réflexes

Consignes générales

Restons au sec !

Les mesures de prévention à La Plagne Tarentaise

La prise en compte du risque dans l'aménagement

Le PPRi de Tarentaise médiane , approuvé le 9 Novembre 2016, a permis d'étudier les risques d'inondation par l'Isère et ses affluents, dans la plaine entre Landry et Saint-Marcel.

En fonction de l'intensité et de la fréquence des phénomènes redoutés, le PPRi détermine des zones dans lesquelles les constructions sont interdites (zones rouges) et d'autres zones où ces constructions sont possibles sous conditions (zones bleues). C'est un document qui vaut servitude d'utilité publique et s'impose donc au PLU. Le PPRi est disponible en consultation à l'accueil de la mairie.

A Macot, sur le versant, un PIZ mis à jour en 2014 vient compléter l'étude des inondations par les ruisseaux.

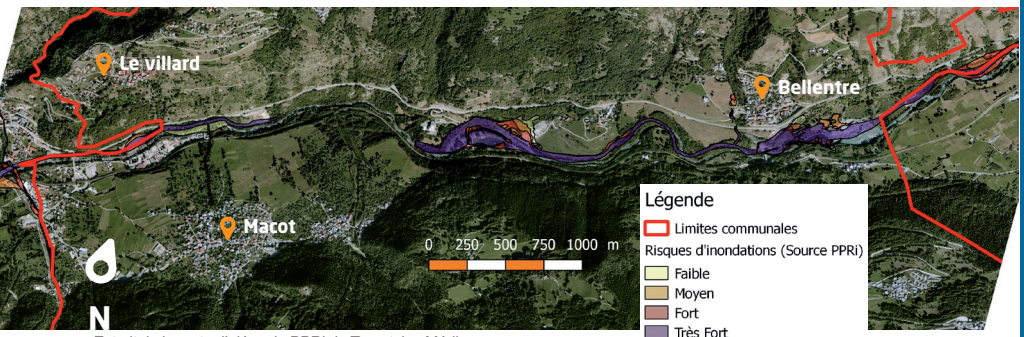

Extrait de la carte d'aléas du PPRi de Tarentaise Médiane
Source : PPRi Tarentaise Médiane - Conception : Astérisques Consultants

Pour l'existant

Les ouvrages de protection

Sur le ruisseau de Macot, une plage de dépôt de 10 000 m3 a été aménagée pour piéger les matériaux transportés par les crues

En 1987, pour limiter les débordements en aval de la station des Coches, les ruisseaux des Granges, des Baches et de Montorlin ont été en partie détournés vers le ruisseau de Combe Noire.

Plusieurs seuils ont également été construits pour stabiliser le lit du ruisseau de Sangot

L'entretien des ouvrages et des berges

Les services municipaux procèdent régulièrement à l'entretien et au curage des ouvrages de rétention des matériaux afin de garantir leur efficacité. De même, les abords et le lit des ruisseaux sont périodiquement nettoyés pour éviter la formation d'embâcles lors des crues.

Consignes spécifiques

En cas d'annonce de risque de crue de l'Isère

- **Mettez hors d'eau le maximum de vos biens et les produits polluants (engrais, produits de nettoyage, pesticides...).**
- **Fermez toutes les ouvertures et installez des protections temporaires, pour ralentir la pénétration de l'eau et limiter les dégâts.**

Pendant la crue (Isère ou torrentielle)

- **Abritez-vous dans les étages, sans prendre l'ascenseur avec une réserve d'eau potable..**

Après l'inondation

- **Attendez les consignes pour boire au robinet.**
- **Aérez et nettoyez les pièces.**
- **Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.**

Le risque AVALANCHE

À chaque chute, la qualité de la neige varie.

Après son dépôt, cette neige évolue sous l'effet de son poids, du vent et de la température. Le manteau neigeux est stable tant que sa résistance est supérieure ou égale aux effets de la pesanteur.

Sinon c'est l'avalanche…

La commune compte sur son territoire plusieurs couloirs d'avalanches identifiés au travers de la Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux (CLPA).

Le risque d'avalanche concerne notamment les secteurs de Belle Plagne (avalanches de La Grande Lognan et du Dou de Caline) et de Plagne Bellecôte (avalanche du Mont Saint-Jacques). La route départementale entre le rond-point de Plagne 1800 et Bellecôte peut également être concernée. En fonction du niveau de risque, la commune peut prendre des mesures de sécurisation de ces secteurs : interdiction d'accès aux sites exposés, confinement ou évacuation.

Les dégâts sont provoqués soit par la poussée de la neige, soit par un effet de souffle.

Rocher de la Grande Lognan, Belle Plagne (1990)

Les bons réflexes
Consignes spécifiques

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment exposé :

Fermez les volets.

- **Écoutez la radio.**
- **Évacuez sur ordre**

Si vous êtes en voiture :

- **Respectez la signalisation si une route est coupée. Ne pas franchir les barrières.**
- **Ne stationnez pas en zone de risque d'avalanche.**

Événements marquants

Le 20 janvier 1981

Alors qu'il n'y a encore aucune protection contre ce phénomène, l'avalanche de la Grande Lognan rentre dans le Bâtiment Pierre de Soleil, alors en construction.

Un premier système de défense est alors mis en place avec l'installation de vire-vents, de barrières à neige, de cinq lignes de râteliers et d'une tourne au pied de la pente.

D'autres avalanches sont ensuite signalées dans cette pente dans les années 80, mais sans provoquer de dégâts.

Le 22 décembre 1991

Vers 6h du matin, une avalanche se déclenche avec une zone de départ beaucoup plus étendue qu'en 1981. Elle se propage latéralement plus au sud, la tourne est dépassée en plusieurs points faibles.

L'avalanche envahit 3 appartements du Bâtiment Pierre de Soleil, faisant une victime et 2 blessés.

Le système de protection a été renforcé depuis, avec le rajout de 3 lignes de râteliers, de filets dans les points faibles de la zone de départ et le reprofilage du terrain en amont de la tourne.

Les mesures de prévention à La Plagne Tarentaise

La prise en compte du risque dans l'aménagement (limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades...) est là encore la mesure de prévention numéro 1 !

Pour l'existant, la commune a installé des ouvrages de protection : certains couloirs sont donc équipés de filets, râteliers et de tourne comme la Grande Lognan. D'autres ont fait l'objet d'une plantation de résineux (Cavard).

La commune dispose également d'un Plan d'Intervention pour le Déclenchement préventif des Avalanches (PIDA) pour la protection du domaine skiable et des routes.

Rappel !

Si vous êtes en ski hors piste ou de randonnée, cette pratique comporte des risques :

Avant :
Toujours s'informer des conditions neigeuses, demander l'avis des pisteurs et respecter les consignes de sécurité et, en hors piste, se munir du matériel indispensable (DVA, pelle, sonde).

Pendant : Fuir latéralement, essayer de nager, former une poche d'air

Echelle du risque avalanche

À savoir : 95% des accidents touchent des skieurs. Ski hors piste, ski de randonnée et alpinisme sont la cause de 92% des victimes d'avalanches.

Le risque
MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Sur la commune de La Plagne Tarentaise, on distingue des affaissements, des glissements de terrain, des chutes de blocs

Risque d'effondrement ou d'affaissement et des risques liés aux anciennes mines.

Le contexte géologique (moraines argileuses sur un substrat gypseux) est favorable à la formation de cavités dans le sous-sol et donc d'affaissements. La saturation des terrains en eau (présence de sources, fortes précipitations, fonte des neiges brutale) joue aussi un rôle moteur dans le déclenchement de ces phénomènes.

De plus, la présence d'anciennes mines d'anthracite et de plomb argentifère (Plagne Villages, Plagne Soleil, Macot) aggrave le risque.

Des dolines (petites dépressions dues à un affaissement où l'eau s'accumule) peuvent s'observer sur le Dou du Praz, à Belle Plagne ou encore dans le secteur de Plagne Villages.
Plusieurs chalets dans le lotissement de la Forêt ont été impactés par ces phénomènes, avec pour certains de lourdes conséquences.
La route d'accès à Plagne Centre a également été endommagée, et en 1979 l'inclinaison d'un immeuble a été observée.

Risque de glissement de terrain

Dus à ce même contexte géologique, des glissements de terrain peuvent se produire dans certains secteurs de la commune, généralement suite à une saturation du sol en eau. Les secteurs les plus à risque sont ceux en forte pente (abords des routes notamment) ou plus humides.

Risque de chute de blocs

L'évolution des falaises et des versants rocheux (gel/dégel, géologie…) engendre des chutes de pierres ou de blocs.
Ce risque concerne principalement La Roche, Plagne Bellecôte et Bonconseil.

Les mesures de prévention à La Plagne Tarentaise

La prévision des mouvements de terrain est très difficile.

Avant la construction de nouveaux bâtiments, des études géologiques sont entreprises et préconisent des mesures de protection constructives.

Des filets de protection ont été installés pour sécuriser les zones de la commune exposées aux chutes de blocs, notamment au droit du hameau de la Roche, entre l'embranchement de Plangagnant et le hameau de la Roche d'en Haut.

La prise en compte du risque dans l'aménagement

Le Plan de Prevention des Risques Miniers

Un PPR Minier a été approuvé par le préfet le 18 décembre 2014 sur les communes d'Aime et Macot. Ce document a pour objectif de prévenir les dommages susceptibles d'affecter les constructions en cas de survenue d'un dégât minier (affaissement par exemple). Il définit des zones inconstructibles (rouge) ou constructibles sous conditions (bleu), pour différents types d'infrastructures (bâtiments, réseaux…). Le PPRM est une servitude d'utilité publique qui s'impose au PLU. Le document est disponible en consultation en mairie.

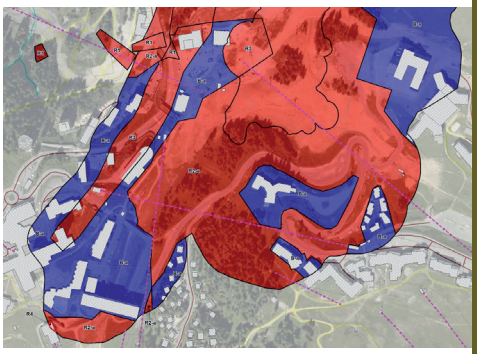

Extrait du PPR Minier d'Aime-Macot pour le secteur de La Plagne

Le Plan d'Indexation en Z - PIZ

Comme pour les inondations, le PIZ a permis d'identifier les secteurs soumis aux glissements de terrain, affaissements et chutes de rochers. Pour les zones exposées à ces risques, le PIZ définit des mesures réglementaires, reprise dans le PLU, qui permettent de se protéger des risques et qui sont adaptées en fonction du phénomène, de son intensité et de sa fréquence.

Les bons réflexes

Consignes spécifiques

› **Éloignez-vous immédiatement de la zone dangereuse**

Après l'évènement :

› **Évacuez les locaux touchés**

Pour suivre l'activité sismique sur votre commune : www.sismalp.osug.fr

Le risque SÉISME

Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaque adriatique qui elle-même rentre en collision avec la plaque eurasienne.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. La commune de La Plagne Tarentaise est classée en zone de sismicité modérée (voir carte ci-contre)

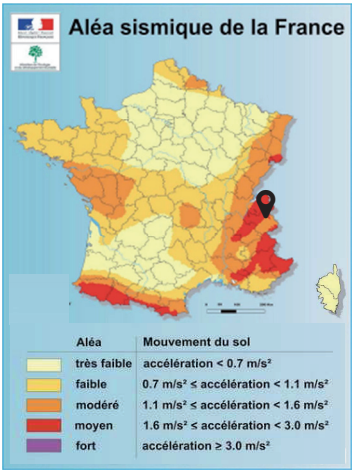

Les mesures de prévention

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible.
Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre:

- sensibilisation de la population,
- application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

Les bons réflexes

Consignes générales

Consignes spécifiques

Pendant la première secousse

> Restez là où vous êtes

> À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres.

> À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.

> En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.

À savoir : La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. L'intensité est quant à elle, associée au lieu d'observation et aux dégâts générés, elle est définie depuis 2000 par l'échelle EMS 98 (European Macroseismic Scale 1998).

LA HAUTE-SAVOIE A TREMBLÉ : LE SÉISME A ÉTÉ RESSENTI JUSQU'À GRENOBLE

DIX SECONDES D'ANGOISSE

"On aurait dit un train qui traversait l'appartement..." La secousse qui a réveillé en sursaut Annecy et sa région a provoqué une grande frayeur parmi les habitants dont beaucoup sont descendus dans la rue. Ce tremblement de terre, le plus important dans les Alpes depuis une trentaine d'années, n'a fait qu'un blessé léger mais des dégâts considérables : cheminées écroulées, toitures endommagées, murs fissurés, voitures écrasées...

Le séisme qui frappa Annecy en 1996 avait une magnitude de 5.2.

Après la première secousse

> Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.

> Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers.

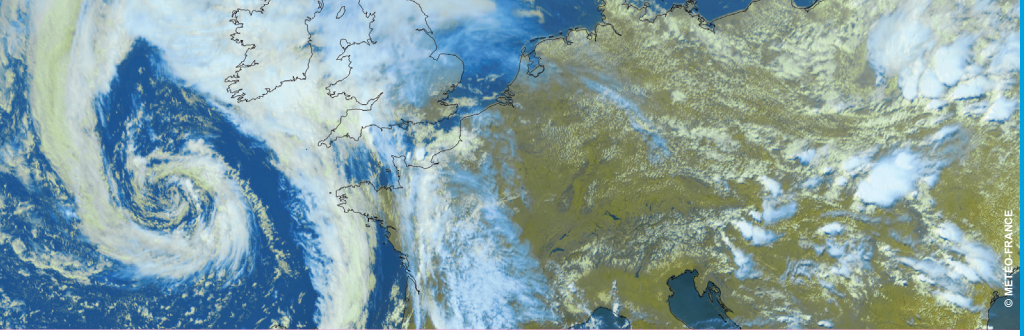

Les risques MÉTÉOROLOGIQUES

Fortes chutes de neige, orages, vents violents… sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter notre commune.

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Il existe quatre couleurs (vert, jaune, orange rouge) pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, annulation des manifestations en plein air, sablage et salage des routes en hiver…

Comment serez-vous prévenus ?

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site **www.vigilance.meteofrance.com** et relayées par les médias ou par téléphone au **32 50**.

Plan d'Accueil et d'Hébergement

Le 27 décembre 2014, la Tarentaise a connu un épisode neigeux entrainant d'importantes perturbations et un blocage des routes (plus de 15.000 véhicules bloqués sur les routes).

Depuis, la préfecture a renforcé le dispositif du Plan d'Accueil et d'Hébergement d'urgence. Un outil de gestion en temps réel du nombre de places disponibles dans les centres d'hébergement d'urgence a été créé afin de pouvoir répondre au mieux à la prise en charge des personnes bloquées sur les routes.

Jouez la prudence, informez-vous !

- **La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous.**
- **Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.**
- **Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête… ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée…**

À savoir :

Les risques météorologiques

- vent violent
- pluie/inondation
- orages
- neige/verglas
- avalanche
- canicule
- grand froid

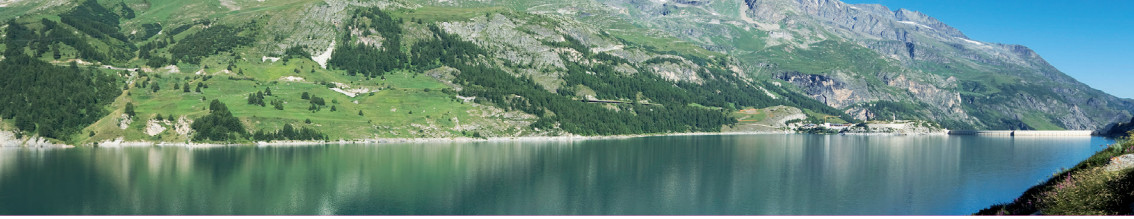

Le risque BARRAGE

La commune de La Plagne Tarentaise est située à l'aval du barrage de Tignes.

Le scénario pris en compte par les autorités, bien que très peu probable est la rupture totale et instantanée de l'ouvrage due à sa dégradation.

Cette rupture provoquerait une onde de submersion qui inonderait la partie basse du territoire communal sous plusieurs mètres d'eau.

Onde de submersion du barrage de Tignes
(scénario le plus pessimiste)

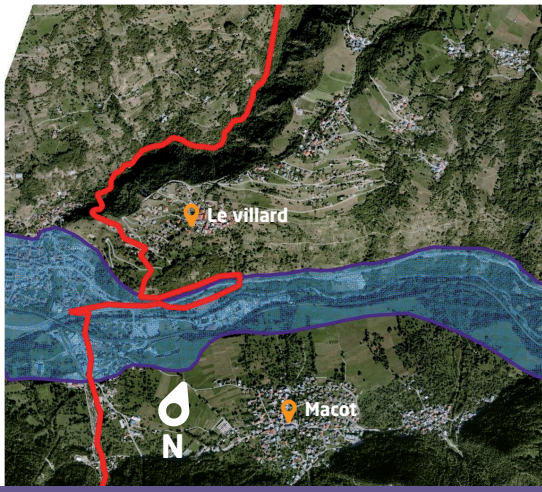

Légende
- Limites communales
- Onde de submersion - Barrage de Tignes

Les bons réflexes
Consignes générales

Les mesures de prévention

En France, les ruptures de barrage sont très rares grâce au respect de règles strictes de construction et de surveillance. Ces ouvrages font l'objet d'études et de contrôles lors de leur mise en eau et tout au long de leur exploitation (inspection visuelle, suivi des déplacements, suivi des fuites et des fissures, examen décennal approfondi...)

Des systèmes de détection permettent de repérer le moindre signe de fragilisation et de déclencher les systèmes d'alerte. **La rupture d'un barrage n'est pas brutale,** des signes précurseurs seraient observés et permettraient de mettre en place des mesures techniques pour soulager le barrage (vidange) et pour alerter la population afin de procéder à l'évacuation préventive.

Chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.), établi par la préfecture, organisant l'alerte et les secours en cas de danger. La commune a par ailleurs mis en place un plan d'évacuation de la zone de submersion en lien avec ce plan.

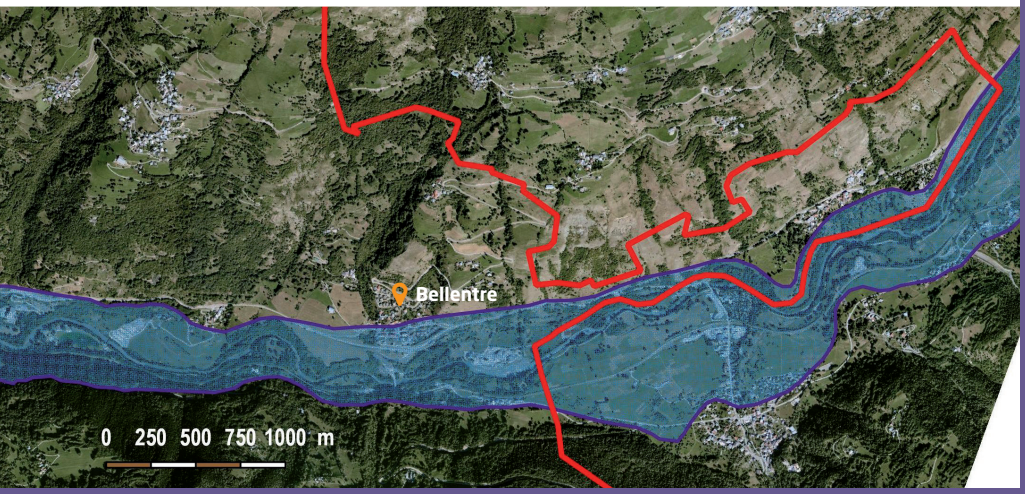

Source PPI Barrage de Tignes, Conception : Astérisques Consultants

Consignes spécifiques

Vous serez prévenus par la mairie ou directement par un message enregistré et transmis par téléphone par l'exploitant du barrage.

Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités et selon les consignes :

- **Gagnez les hauteurs les plus proches n'empruntez pas les ponts.**

Le risque NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire est un évènement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les centrales les plus proches de notre commune sont à plus de 100 km (Ain, Drome, Isère), mais il faut en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

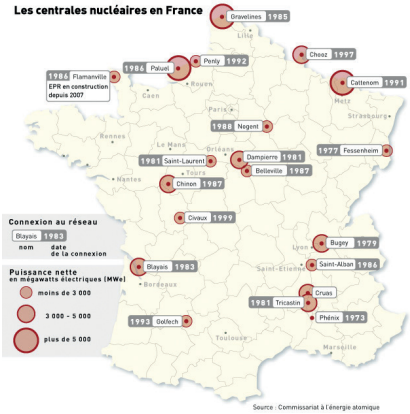

Les mesures de prévention à La Plagne Tarentaise

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode. L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande tyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population de moins de 25 ans et à toutes les femmes enceintes.

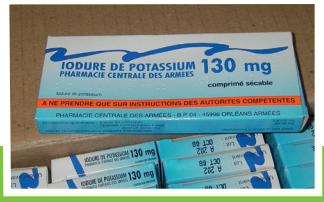

Les bons réflexes

Consignes générales

Consignes spécifiques

- **Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations)**

- **Les personnes sensibles à l'iode radioactif (moins de 25 ans et femmes enceintes) sont invitées à se rendre selon le cas :**

• soit dans les centres de distribution mis en place par la commune de La Plagne Tarentaise (les enfants recevront leur dose dans leur école)

• soit dans les pharmacies

Les consignes vous seront précisées par les autorités le moment venu.

Le risque TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraison d'hydrocarbure dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers…

Les mesures de prévention et réglementation

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire. La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.

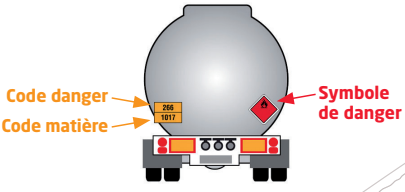

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT :

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Éloignez-vous le plus rapidement possible.

ALERTEZ LES SECOURS AU 18 OU 112

Les bons réflexes

Consignes générales

Consignes spécifiques :

- Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations),
- Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.

Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion)

En cas de danger ou d'alerte

Début de l'alerte

Fin de l'alerte

Consignes à respecter

> Abritez-vous

> Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9, et R' La Plagne 101.5

> Coupez le gaz et l'électricité

> Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités

> N'allez pas chercher vos enfants à l'école , leurs enseignants s'en occupent

> Ne téléphonez pas

Pour donner l'alerte si vous êtes témoin d'un accident

> Pompiers : 18 ou 112
> Samu : 15 ou 112
> Gendarmerie nationale : 17
> Mairie de La Plagne Tarentaise : 04 79 09 71 52

la Plagne Tarentaise

Edition 2017 - Directeur de publication : Jean-Luc BOCH
Comité de rédaction : Olivier CARTIER-MOULIN, Fabrice VIVET
Mise en page : Com des Initiés
Crédits photographiques : Commune de Macot, SPM, RTM73, SDIS 73, Prim.net, IRMA, METEO FRANCE, EDF, Evan Schneider ONU, A Prudhor ANENA, F Rapin CEMAGREF, Nantes Métropole, Stéphane Godin, Julien Millet, Philippe Gal, Océane Vibert
Illustration: Laura Broissand
Impression:

asterisques CONSULTANTS

Mairie de La Plagne Tarentaise
Place du Général de Gaulle
73210 La Plagne Tarentaise
Tél : 04 79 09 71 52